

**Discours de Mme Mariam
CHABI TALATA ZIME
YERIMA, Vice-Présidente de
la République, Grande
Chancelière, à l'occasion la
rentrée judiciaire 2023-2024 de
la Cour Suprême.**

Porto-Novo, le 20 octobre 2023

- **Monsieur le Président de la Cour suprême ;**
- **Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale ;**
- **Mesdames et Messieurs les Présidents des institutions de la République.**
- **Monsieur le Vice Grand chancelier de l'Ordre National du Bénin.**
- **Monsieur le Garde des Sceaux, Ministre en charge de la Justice et de la Législation.**
- **Mesdames et Messieurs les membres du gouvernement ;**
- **Excellence Monsieur l'Ambassadeur du Maroc près le Bénin, Doyen du corps diplomatique ;**

- Excellences Mesdames et Messieurs les membres du corps diplomatique et Représentants des Organisations internationales ;
- Honorables Députés à l'Assemblée Nationale ;
- Messieurs les membres du haut commandement militaire et des forces de sécurité publique ;
- Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats du Bénin.
- Madame la Présidente de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage de l'OHADA ;
- Monsieur le Président de la Cour de cassation du Royaume du Maroc ;

- Monsieur le Président de la Cour suprême du TOGO.
- Mesdames et Messieurs les membres des Institutions de la République ;
- Messieurs les anciens Présidents de la Cour suprême ;
- Mesdames et Messieurs les membres de la Cour suprême ;
- Monsieur le Procureur Général près la Cour suprême
- Messieurs les Généraux à la retraite ;
- Madame et Messieurs les Préfets des départements de l'Atlantique, du Littoral, et de l'Ouémé ;
- Madame la Présidente de la chambre des Notaires ;

- **Monsieur le Président de la chambre des Huissiers ;**
- **Monsieur le Président de la chambre des Commissaires-Priseurs ;**
- **Messieurs les Présidents des Cours et Tribunaux de la République ;**
- **Mesdames et Messieurs les Procureurs Généraux et Procureurs de la République près lesdites Cours et Tribunaux ;**
- **Mesdames et Messieurs les membres de la grande famille judiciaire nationale ;**
-
- **Monsieur de la Maire de la commune de Porto-Novo ;**
- **Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal ;**

- **Mesdames et Messieurs les Magistrats honoraires ou admis à la retraite ;**
- **Révérands Pères ici présents ;**
- **Leurs Majestés les têtes couronnées et autres gardiens des traditions ancestrales ;**
- **Mesdames et Messieurs les membres du personnel administratif et militaire de la Cour suprême ;**
- **Mesdames et Messieurs,**

Le programme national de développement du secteur de la justice a pour mission de faire de la justice béninoise à l'horizon 2025, un service public de qualité, efficace, performant, crédible, accessible aux justiciables et contribuant à la paix sociale et au rayonnement économique de notre pays.

Quant à la justice béninoise, elle s'est fixée comme mission de garantir et de protéger l'Etat de droit, de veiller au respect des droits fondamentaux des citoyens, de leur traitement égal devant la loi par son accessibilité, son indépendance, sa crédibilité et sa célérité.

Le point commun à ces idéaux, toutes deux dignes de quête c'est l'efficacité du service public de la justice béninoise. C'est pour l'atteinte de ces idéaux, c'est pour leur concrétisation que la compagnie judiciaire nationale, avec le concours des autres institutions de la République et des partenaires techniques et financiers, s'investit, s'active ces dernières années. C'est aussi et surtout pour l'efficacité du service public de justice que l'année judiciaire 2021-2022 a été placée sous le signe de la redevabilité liée à la responsabilité sociale, la reddition des comptes des magistrats et auxiliaires de justice investis de la mission de rendre justice au nom du peuple béninois.

C'est pour l'efficacité du service public de justice que l'année judiciaire suivante 2022-2023 a été elle-aussi logiquement dédiée à la gestion efficiente du temps de la justice.

De fait, les redditions de comptes des magistrats dévoilent bien souvent comme failles préjudiciables aux justiciables, la lenteur judiciaire. Une lenteur que seule une meilleure gestion du temps de la justice peut éradiquer, éliminer.

Il faut dans cette optique réorganiser les services de justice, redéfinir, préciser leurs objectifs, leurs priorités, bien identifier les stratégies appropriées et les activités à mener, bien répartir les tâches aux acteurs, les responsabiliser, les suivre, les accompagner, les motiver pour optimiser leurs performances.

Il faut en conclure qu'il était déjà question du management des juridictions béninoises dans les

réflexions, les échanges des rentrées judiciaires précédentes.

Cette année aussi, c'est toujours pour l'efficacité du service public de la justice que la compagnie judiciaire béninoise a logiquement retenu de sa rentrée solennelle 2023-2024 le thème : « **management des juridictions et efficacité du service public de justice** ».

Ce thème est en effet une suite logique des deux précédents et concourt à l'atteinte du même objectif : une justice béninoise efficace et satisfaisante pour le justiciable.

Les cibles principales et prioritaires de ce thème ce sont évidemment beaucoup plus les responsables à divers niveaux de nos juridictions que les simples agents ou membres du personnel judiciaire.

De fait, le management des organisations en tant qu'art de diriger et gérer une structure en vue de la conduire à

l'atteinte de ses objectifs à travers le pilotage, l'organisation du travail, l'animation des équipes et la direction, concerne plus les responsables de nos juridictions que les autres acteurs.

L'efficacité du service public de la justice dépend de la qualité du management des responsables à divers niveaux de nos juridictions.

De leur adaptabilité, leur capacité à organiser les tâches et à bien les répartir aux collaborateurs, à leur déléguer des charges ou responsabilités, en toute confiance et en contrôler les résultats, à bien animer et diriger les équipes dépendent le niveau de satisfaction des justiciables.

S'agissant, entre autres, de la délégation des responsabilités, elle est tellement déterminante dans le management qu'Anthea THUNER soutient : « **la première règle du management est la délégation.** »

N'essayez pas de tout faire vous-même, car vous ne pouvez pas le faire. »

Le bon manager compte certes sur lui-même mais il compte aussi sur les autres, qu'il organise en équipe autour de lui en vue de l'atteinte d'objectifs communs. Il motive et met en confiance ceux qui travaillent sous sa responsabilité.

Mesdames et messieurs ;

Chers invités,

J'ai suivi avec une attention soutenue les observations du Bâtonnier de l'Ordre des avocats, les réquisitions de monsieur le Procureur Général et le point des avancées notables et louables du travail juridictionnel et administratif présenté par monsieur le Président de la Cour Suprême, de l'année écoulée.

Monsieur le Président, le bilan élogieux présenté porte les marques de votre souci permanent et de votre ambition à ancrer résolument la haute juridiction dans la modernité, l'efficacité, le management à la fois stratégique et opérationnel.

C'est dire qu'avant le choix de la réflexion collective sur le thème de « management des juridictions et efficacité du service public de la justice », vous vous y êtes déjà engagé depuis votre nomination à cette haute fonction.

Vous êtes déjà engagé dans le management à la fois stratégique et opérationnel, les membres de la Cour et l'ensemble du personnel, quand vous avez conçu et mis en œuvre le dispositif qui a permis une meilleure gestion de tous les stocks de dossiers des années antérieures à 2022 au sein de votre institution.

Vous y êtes déjà engagé lorsque, conscient du devoir d'accompagnement pédagogique, d'unification du droit,

d'harmonisation de la jurisprudence de votre haute juridiction, vous apportez régulièrement aux magistrats des juridictions de fond divers appuis en vue de l'amélioration globale du service public de la justice.

J'en veux et donne pour preuve, l'organisation de la onzième rencontre entre les magistrats de la Cour, ceux des juridictions de fond, les auxiliaires de la justice et la commission béninoise des droits de l'homme. C'est un véritable creuset de dialogue, de communication, d'échange inter juridictionnel entre les aînés de la Cour Suprême leurs jeunes collègues de fond et tous ceux qui concourent au fonctionnement régulier et harmonieux de la maison justice.

La publication régulière, elle aussi, des arrêts des chambres administratives et judiciaires, des bulletins de droit et d'information, celle du rapport général de la Cour Suprême en sont également des illustrations.

Que dire de vos efforts de numérisation de la haute institution permettant désormais au peuple béninois d'avoir accès à une mine d'informations sur vos divers offres et services publics de justice sur internet ?

Que penser de l'initiative de réédition du prix d'excellence de la Cour Suprême suspendu depuis environ deux décennies ?

De quoi relève enfin la possibilité que vous nous donnez de suivre bientôt et de participer à vos audiences en direct via les technologies de l'information et de la communication ?

Tout cela relève d'un management, précurseur ou avant-gardiste car le management c'est de la prévision et de l'anticipation, de l'innovation, de l'inventivité et de la créativité.

Le Président de la République, Président du Conseil Supérieur de la Magistrature et son gouvernement par

ma voix se réjouissent de vos nobles et pertinentes initiatives et vous félicitent de leur mise en œuvre bénéfiques aux justiciables béninois.

Le gouvernement, une fois encore, vous réitère son entière et permanente disponibilité à vous accompagner à son tour pour garantir à notre peuple son droit à une justice de qualité, animée par des citoyens intègres, dignes, professionnels, conscients de leurs lourdes responsabilités, des exigences et de la délicatesse de leurs fonctions.

Mesdames et messieurs ;

Chers invités,

L'accès à la justice fait partie des aspirations profondes des peuples. A l'échelle individuelle c'est un besoin tout aussi essentiel que celui de se nourrir, se loger, se vêtir, se soigner et s'instruire.

Les hommes et les femmes qui rendent justice assument une lourde et délicate responsabilité. De fait, juger c'est décider de l'état de quelqu'un, de sa situation, sa liberté ou non, son honneur ou non, de son bien-être ou non, bref de son sort, son avenir.

C'est pourquoi, il convient de partager cette remarque de Philippe BOUCHER dans la revue française d'administration publique de mars 1991 « **juger n'est pas un métier innocent, en raison des pouvoirs exorbitants qui s'y attachent. Il y a donc une légitimité à la contester, à s'interroger sur lui, à exiger l'excellence** »

C'est dire que le citoyen est fondé à réclamer et exiger une vraie justice, une justice irréprochable, objective et impartiale, dans la mesure du possible. Il y a d'ailleurs en chacun un sentiment fort, irréprouvable, d'un droit à une justice de qualité que nul n'arrive à s'empêcher

d'espérer et d'attendre qu'en cas d'atteinte à ses droits individuels ou collectifs du fait de l'Etat ou de ses semblables, force restera à la loi et ce, parce que le juge fidèle à son serment, n'obéira qu'à l'autorité de celle-ci. Le citoyen s'attend aussi à ce que les décisions de justice soient vite disponibles, accessibles, lisibles, prévisibles et prédictibles.

Ainsi soumises aux nombreuses attentes, exigences et critiques des citoyens, nos juridictions doivent-elles en permanence se remettre en cause, interroger leur propre fonctionnement et pratiques en vue de les améliorer, de les faire évoluer progressivement.

L'institution judiciaire doit être perméable aux préoccupations du peuple au nom duquel elle officie. La satisfaction du peuple n'est-elle pas la mesure de la performance de nos juridictions ?

Mais seul un management rigoureux et en rupture avec le passé peut favoriser et faciliter l'avènement des changements attendus dans le secteur judiciaire.

Seul un bon management peut aider à résoudre sans esclandre les problèmes d'organisation efficiente du service de justice, d'opacité, d'absentéisme, de lenteur, de faiblesse de performance, de non reddition des comptes, d'insubordination et bien d'autres.

Mesdames et messieurs ;

Chers invités,

L'avenir de la justice béninoise se joue maintenant. C'est la justice béninoise actuelle qui prépare celle de demain. Elle doit à présent innover, inventer de nouveaux outils de management et de gestion pour mieux répondre aux exigences de qualité, de célérité, de performance.

La responsabilité de tels changements incombe aux chefs des juridictions. Premiers managers ou managers en chef de leur unité juridico- administrative, ils ont un rôle crucial à jouer dans la gestion des situations. Ce sont eux qui doivent savoir utiliser à bon escient les ressources humaines, financières et matérielles en vue de l'atteinte des objectifs de la compagnie judiciaire, sans violer le principe sacro-saint de l'indépendance de la justice reconnue et garantie par la constitution du 11 décembre 1990.

Evidemment chacun ici est conscient que cette indépendance, pour le bien commun, l'intérêt général ne saurait être synonyme de laisser-aller, d'insubordination à la hiérarchie administrative et de refus de soumission au contrôle administratif des supérieurs hiérarchiques.

Monsieur le Président de la Cour Suprême ;

Mesdames et messieurs,

Ne nous leurrons pas, toutes nos réflexions, conclusions et résolutions resteront vaines si rien n'est fait pour améliorer, alléger les conditions de travail des magistrats. Le manque de moyens matériels et humains complique et rend pénible l'exercice des charges de nos magistrats.

Le gouvernement compte donc poursuivre résolument ses efforts de modernisation de la justice de notre pays en mettant à sa disposition des moyens à la hauteur de ses missions régaliennes. Au nombre de ceux-ci on peut citer :

- l'organisation au palais des congrès, les 5 et 6 octobre 2023, du colloque sur la modernisation de la justice par le ministère de la justice et de la législation qui a réuni les acteurs judiciaires et les partenaires du secteur judiciaire ;

- la création de la Cour Spéciale des Affaires Foncières avec la nomination et l'installation le 04 avril 2023 du premier président de cette Cour ;
- les redéploiements à dates régulières des principaux animateurs de nos Cours et tribunaux ;
- le recrutement régulier et croissant d'auditeurs de justice dont quatre-vingt-cinq sont en fin de formation et attendent leur intégration et déploiement dans l'administration ;
- le recrutement d'une nouvelle vague de quatre-vingts auditeurs de justice actuellement en formation et dont l'intégration dans le corps des magistrats est envisagée en 2025 ;
- le projet de recrutement dans les mois prochains d'une centaine de greffiers ;
- la réhabilitation du bâtiment abritant votre haute juridiction monsieur le Président.

D'autres projets phares de ce secteur seront poursuivis au cours du quinquennat en cours. Il s'agit de :

- la poursuite de l'opérationnalisation des chambres administratives au niveau des juridictions de fond ;
- la modernisation des services judiciaires et du système pénitentiaire ;
- l'appui à l'amélioration de l'accès à la justice et de la reddition des comptes, phase 2 ;
- la construction et l'équipement de six nouvelles juridictions pour élargir la carte judiciaire ;
- la construction et l'équipement de cinq établissements pénitentiaires et des centres de sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence.

Ces réalisations et projets prouvent que le gouvernement joue sa partition. Il respectera aussi ses engagements et poursuivra les initiatives en cours pour l'épanouissement, le bien-être professionnel des gens de

la justice, convaincus et conscients de la gravité, la délicatesse et la servitude de leur mission.

Monsieur le Président de la Cour Suprême ;

Mesdames et messieurs ;

Chers invités,

Je ne saurais terminer cette allocution sans vous remercier et vous féliciter pour vos bonnes et bénéfiques initiatives à la tête de cette auguste institution. Mes remerciements à celles et ceux, magistrats, avocats, greffiers, huissiers de justice, notaires, commissaires-priseurs, personnel judiciaire et personnel de la police judiciaire qui au quotidien et sans relâche concourent à la réalisation de l'œuvre de justice de notre pays.

Mes remerciements également aux Présidents des institutions de la République, à toutes les personnalités nationales et étrangères, aux représentants des corps

constitués de la Nation, dont la présence ici témoigne, s'il en est encore besoin, de leur attachement à l'institution judiciaire, aux hommes et aux femmes qui l'animent.

J'adresse aussi les remerciements et la gratitude du peuple béninois à tous les partenaires techniques et financiers qui nous accompagnent dans l'édification d'une justice forte, au service de l'Etat de droit, de la démocratie et du progrès social.

Mes félicitations enfin aux meilleurs de la 2^{ème} édition du prix de l'excellence de la Cour qui ont compété sur un thème d'actualité : la lenteur judiciaire, une lenteur que les gens de justice s'emploient à endiguer dans notre pays.

Chers lauréats, la qualité des membres du jury, la pluridisciplinarité de l'équipe, l'objectivité et la rigueur scientifique de l'évaluation dont vous avez été l'objet

garantissent la fiabilité, la crédibilité et la qualité des délibérations à l'issue desquelles vous vous êtes détachés du lot.

Il n'est plus à présent possible de douter de la relève de demain quand aujourd'hui déjà vous donnez, à voir ces signes élogieux, éloquents, de maîtrise, de compétence, d'aptitude, de capacité, d'expertise dans votre domaine.

En vérité, vous tranquillisez, apaisez et rassurez les aînés de la compagnie judiciaire. Avec vous ils savent que la relève de qualité souhaitée est bien là et prête à prendre le témoin le moment venu.

Monsieur le Président de la Cour Suprême ;

Mesdames et messieurs,

C'est sur cette note de foi, d'espoir et d'espérance en l'avenir de la justice béninoise qu'au nom du Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement

et Président du Conseil Supérieur de la Magistrature je souhaite à tous une bonne, heureuse et fructueuse année judiciaire 2023-2024.

Vive la justice au service du développement !

Vive l'Etat de droit !

Vive le Bénin !

Je vous remercie.